

DÉCENTRALISATION

L'État pourra-t-il déléguer ses compétences culturelles ?

La loi de décentralisation ne devrait pas permettre à l'État de transférer par décret certaines compétences dans la culture à une collectivité qui en a fait la demande. C'est ce que demande une lettre adressée au président de la République par un vaste panel d'organisations syndicales, couvrant tout le champ du secteur du spectacle vivant⁽¹⁾. « Ces dispositions conduiraient par exemple, expliquent-elles, à la destruction du réseau cohérent des DRAC ». La réaction vive des collectivités fait référence à l'article 2 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles votée au Sénat le 7 octobre et renvoyée à l'Assemblée en deuxième lecture. Il dit : « Sauf lorsque sont en cause des intérêts nationaux et dans les domaines prévus par la loi, l'État peut déléguer par convention à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en fait la demande l'exercice de certaines de ses compétences. » Un amendement qui prévoyait de citer nommément la culture parmi les compétences transférables a certes été rejeté. L'idée de transférer des missions ou des gestion des crédits des DRAC vers les Régions ou les métropoles était déjà esquissée dans le rapport rédigé par Jérôme Bouët, en octobre 2010. Les députés ont débattu de la question en juillet dernier, quand Jean-Luc Laurent (Mouvement répu-

blicain citoyen) s'est posé contre les délégations « à la carte » : « Les compétences susceptibles d'être déléguées doivent être les mêmes où que l'on habite, et non pas à géométrie variable. » Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'État et de la décentralisation, a répondu que chaque loi sectorielle dirait si la compétence particulière peut ou non être déléguée. Les organisations du spectacle vivant exigent que la culture ne soit pas « déléguable ». La FNCC (Fédération des collectivités territoriales pour la culture) est sur la même ligne : « Il faut garder une présence forte de l'État et faire attention à ce qui peut fragiliser les DRAC », met en garde son président Philippe Laurent. Même la notion de volontariat ne le rassure pas : « Soyons méfiants. Si Bercy trouvait un intérêt aux délégations de compétences dans la culture, beaucoup d'élus locaux ne résisteraient pas. » Un avis qui n'est pas partagé par tous les élus, y compris à gauche. ■ Y. P.

(1) La liste des signataires : CFE-CGC Spectacle, CGT-Culture, CGT-Spectacle, Cipac (professionnels de l'art contemporain), CPDO (directeurs d'opéras), F3C-CFDT, FASAP-FO, Fraap (artistes plasticiens), Profedim (producteurs, diffuseurs de musique), SCC (cirque de création), SMA (musiques actuelles), SNSP (scènes publiques), SPI (producteurs indépendants), Synavi, Syndeac, Synolyr (orchestres et théâtres lyriques).